

Sondage national

53 % des salariés estiment que leur entreprise n'est pas prête pour gérer efficacement des épisodes de forte chaleur



Communiqué de presse – 7 avril 2026

Alors que les projections climatiques laissent entrevoir un nouvel été marqué par des températures élevées, [OberA](#) a mené l'enquête* auprès de 4 203 actifs en France, pour mieux comprendre comment les salariés perçoivent et vivent les épisodes de forte chaleur sur leur lieu de travail, ainsi que le niveau de préparation des entreprises face à ces situations de plus en plus fréquentes. Un sondage qui met en lumière un décalage persistant entre la réalité des conditions de travail et les mesures concrètes mises en place pour y faire face.

L'été sera chaud ?

Difficile de prévoir le temps qu'il fera cet été. Néanmoins, beaucoup de projections envisagent un été particulièrement chaud avec des risques de pics de chaleur comme les années précédentes. Ainsi, les Français semblent majoritairement informés de ces risques puisque 78 % en ont entendu parler (29 % bien informés et 49 % vaguement).

Êtes-vous informé(e) que des températures supérieures à la normale sont prévues cet été ?

Réponses	Pourcentages
Oui, tout à fait	29 %
Oui, vaguement	49 %
Non, pas du tout	22 %

Plus d'une entreprise sur deux n'est pas prête

Pour faire face à ces augmentations de températures, seulement 39 % des Français pensent que leur entreprise est préparée (11 % tout à fait et 28 % plutôt).

Ainsi, 53 % estiment que leur entreprise n'est pas prête pour gérer efficacement des épisodes de forte chaleur : 31 % plutôt pas et 22 % pas du tout.

Selon vous, votre entreprise est-elle préparée pour faire face à des épisodes de forte chaleur ?

Réponses	Pourcentages
Oui, tout à fait	11 %
Plutôt oui	28 %
Plutôt non	31 %
Pas du tout	22 %
Je ne sais pas	8 %

Des lieux de travail inconfortables

Ce constat se précise lorsque l'on interroge les salariés sur l'évaluation de la température dans les locaux de leur entreprise puisque 51 % ne la jugent pas confortable : 34 % inconfortable et 17 % très inconfortable.

Il semble donc qu'une minorité de salariés travaille dans des environnements bien rafraîchis, mais qu'une part très importante évolue dans des bureaux, commerces, ateliers, entrepôts ou sites très peu protégés des surchauffes estivales.

Comment évaluez-vous la température dans vos locaux en période de forte chaleur ?

Réponses	Pourcentages
Très confortable	8 %
Plutôt confortable	16 %
Acceptable	25 %
Inconfortable	34 %
Très inconfortable	17 %

Un manque de communication ?

Pour remédier à cet inconfort, une première étape serait d'en parler. Car 67 % des Français n'ont jamais signalé à leur supérieur un problème lié à la température sur leur lieu de travail. Dans le détail, 24 % y ont pensé mais sans le faire et 43 % n'ont jamais exprimé quoi que ce soit.

Si la gêne thermique est donc fréquente, elle reste souvent traitée de façon informelle, ponctuelle, ou n'est pas remontée.

Avez-vous déjà signalé à votre responsable (N+1) un problème lié à la température sur votre lieu de travail ?	
Réponses	Pourcentages
Oui, plusieurs fois	15 %
Oui, une fois	18 %
Non, mais j'y ai pensé	24 %
Non, jamais	43 %

De quoi disposent les salariés contre la chaleur ?

Parmi toutes les solutions possibles afin de supporter des températures plus élevées, l'accès à de l'**eau fraîche** est le dispositif le plus répandu cité par 71 % des Français. Les **ventilateurs** (39 %) et les **protections solaires** (38 %) apparaissent comme des solutions assez fréquentes, car moins coûteuses et plus faciles à déployer que la climatisation (36 %).

Malheureusement, les dispositifs vraiment efficaces comme les rafraîchisseurs sont très faiblement représentés (9 %).

Quels équipements sont à votre disposition pour faire face à la chaleur ? (Plusieurs réponses possibles)	
Réponses	Pourcentages
Climatisation	36 %
Ventilateurs	39 %
Rafraîchisseurs	9 %
Stores / protections solaires	38 %
Accès à de l'eau fraîche	71 %
Aucun dispositif	18 %
Autre	7 %

Quelles mesures concrètes ?

Les attentes des Français iraient d'abord vers des mesures faciles à mettre en place comme l'aménagement des horaires (56 %) pour éviter les heures les plus chaudes, fournir des équipements simples (42 %) ou prévoir des espaces rafraîchis (47 %).

L'installation de rafraîchisseurs est d'ailleurs plébiscitée par 41 % des Français qui privilégient un aménagement plus durable et technique.

Quelles mesures souhaiteriez-vous voir mises en place ? (Plusieurs choix possibles)	
Réponses	Pourcentages
Amélioration de la climatisation	38 %
Installation de rafraîchisseurs	41 %
Aménagement des horaires	56 %
Télétravail facilité	39 %
Mise à disposition d'équipements (ventilateurs, etc.)	42 %
Espaces rafraîchis	47 %
Sensibilisation / information	21 %
Autre	6 %

Dans quels secteurs la chaleur est-elle la plus problématique ?

L'agriculture arrive nettement en tête des secteurs où la chaleur est jugée très problématique à 57 %, car l'exposition extérieure y est directe et souvent prolongée.

Le BTP et l'industrie suivent de près à 43 %, en raison du travail physique, des chantiers extérieurs et des environnements déjà chauds comme les ateliers ou les zones de production.

Le secteur public arrive à la troisième place avec 41 % et montre un réel besoin de maîtriser la chaleur pouvant devenir vite un facteur d'inconfort et de risque. Les témoignages et analyses récentes sur la canicule au travail montrent d'ailleurs que le secteur de la santé, de l'administration et des services publics sont eux aussi très touchés.

Dans quel secteur d'activité travaillez-vous et à quel point la chaleur y est-elle problématique ?				
Réponses	Pas problématique	Peu problématique	Modérément problématique	Très problématique
Secteur primaire (agriculture)	6 %	11 %	26 %	57 %
Secteur secondaire (Industrie, BTP)	8 %	18 %	31 %	43 %
Secteur tertiaire (commerce, distribution, banque, hôtellerie, restauration)	13 %	25 %	29 %	33 %
Secteur quaternaire (informatique, R&D, ingénierie)	17 %	29 %	26 %	28 %
Secteur public (santé, éducation, collectivités)	5 %	19 %	35 %	41 %

Une obligation de l'employeur peu connue

Le sujet de l'obligation de l'employeur de mettre en place des mesures pour protéger les salariés des pics de chaleur existe bien dans le droit du travail et s'est nettement renforcé depuis juillet 2025. Un fait qui n'est connu que par près d'un tiers des Français (32 %).

Mais vu qu'il reste technique et très récent, 54 % des Français ignorent que leur employeur a une obligation d'agir en cas d'alerte canicule. À noter également que 14 % ne savent pas répondre à cette question.

Savez-vous qu'en cas de vigilance orange ou rouge canicule, votre employeur a l'obligation de mettre en place des mesures pour protéger les salariés ?	
Réponses	Pourcentages
Oui	32 %
Non	54 %
Je ne sais pas	14 %

« Les résultats de notre enquête montrent clairement que la chaleur n'est plus un sujet ponctuel mais un enjeu structurel pour le monde du travail. Pourtant, les entreprises restent encore très inégalement préparées, dans tous les secteurs, et les salariés insuffisamment informés de leurs droits ainsi que des dispositifs existants.

Face à la multiplication des épisodes de chaleur, il devient essentiel d'anticiper davantage, d'adapter les environnements de travail et de faire de la prévention un réflexe. C'est à la fois une question de santé, de performance et d'attractivité pour les entreprises. »

Thibaut SAMSEL, dirigeant et fondateur d'OberA

**Méthodologie :*

Enquête réalisée en ligne du 24 au 31 mars 2026 auprès d'un échantillon national de 4 203 actifs occupés âgés de 18 ans et plus, résidant en France. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, puis redressé par pondération, afin d'assurer sa représentativité au regard de la population active occupée en France. Les quotas ont porté sur le sexe, l'âge, la région, la catégorie socio-professionnelle, le statut professionnel, la taille de l'entreprise et le secteur d'activité.

Les résultats ont été pondérés à partir de données de référence de l'Insee relatives à la structure de la population active occupée. Le recueil a été effectué via un dispositif de collecte en ligne reposant sur un panel de répondants et des sollicitations électroniques ciblées.

Secteur d'activité déclaré par les répondants pour leur employeur ou leur activité principale :

Secteur primaire (agriculture) : 3 %

Secteur secondaire (Industrie, BTP) : 21 %

Secteur tertiaire (commerce, distribution, banque, hôtellerie, restauration) : 44 %

Secteur quaternaire (informatique, R&D, ingénierie) : 13 %

Secteur public (santé, éducation, collectivités) : 19 %

À propos d'OberA

Créée en 2017 par Thibaut SAMSEL, OberA est une entreprise française spécialisée dans les solutions de traitement de l'air industriel et du confort thermique pour les environnements de travail exigeants (usines, ateliers, entrepôts, logistique...). Basée en Alsace, la société réunit aujourd'hui une trentaine de collaborateurs (commerce, technique, R&D, production, SAV) et réalise environ 25 % de son activité à l'export. OberA conçoit, fabrique et distribue une large gamme d'équipements : rafraîchisseurs d'air industriels, purificateurs d'air, dépoussiéreurs, tables aspirantes, caissons mobiles d'aspiration et solutions de traitement des COV. Présente en Europe et au Maghreb, l'entreprise propose des solutions économiques et écologiques, souvent en version plug & play, avec des dispositifs de location longue durée ou d'achat lié aux résultats.

Sa mission tient en une promesse simple : être le garant de la qualité de votre air dans les environnements professionnels. Pour plus d'informations : <https://obera.fr/>